

Séance
ordinaire du 15
mars 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15^e) JOUR
DU MOIS DE MARS DEUX MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 h À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos comme exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.03.103

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.03.104

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'avril à juin.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Autorisation de vente du lot 4 071 463.

FINANCES

5. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de Commerce et Industrie Mont-Joli-Mitis pour 2021.
6. Autorisation de paiement à la municipalité de Sainte-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Acceptation de la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli – CSN.

LOISIRS

8. Autorisation de demande d'assistance financière à la Société nationale de l'Est-du-Québec pour l'organisation de la Fête nationale 2021.
9. Autorisation de libération de la retenue contractuelle finale à Honco inc.
10. Autorisation d'achat d'un module de jeu.
11. Autorisation de contrat à Dany Castonguay.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Acceptation du rapport annuel 2020 du service de Sécurité incendie de la Région de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

13. Ratification de mandat à la firme Tetra Tech.

URBANISME

14. Résultat de l'assemblée publique écrite de consultation du projet de règlement 2021-1449 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
15. Résultat de l'assemblée publique écrite de consultation du projet de règlement 2021-1450 modifiant diverses zones du règlement de zonage.
16. Adoption du second projet de règlement 2021-1450 modifiant diverses zones du règlement de zonage.
17. Résultat de l'assemblée publique écrite de consultation du projet de règlement 2021-1451 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 au sujet des terrains non contigus à un cours d'eau ou à un lac.
18. Adoption du second projet de règlement 2021-1451 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 au sujet des terrains non contigus à un cours d'eau ou à un lac.
19. Désignation de l'inspecteur en urbanisme concernant l'application des règlements d'urbanisme.

AFFAIRES NOUVELLES

20. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS).
21. Avis de motion d'un règlement concernant les nuisances publiques.
22. Dépôt du projet de règlement 2021-1452 remplaçant et abrogeant les règlements 2016-1342 et 2020-1445 concernant les nuisances publiques.
23. Autorisation de frais additionnels pour le mandat de services professionnels de la firme d'ingénierie Stantec pour le prolongement des services municipaux — développement résidentiel Beaupré.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

21.03.105

NOMINATION DE MAIRES SUPPLÉANTS POUR LES MOIS D'AVRIL À OCTOBRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Robin Guy du district 3 au poste de maire suppléant pour les trois prochains mois soit d'avril à juin 2021 et

de nommer monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1 de juillet à octobre 2021.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21.03.106 AUTORISATION DE VENTE DU LOT 4 071 463

Item retiré

FINANCES

21.03.107 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS POUR 2021

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une somme de 390 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour l'année 2021.

21.03.108 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Sainte-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 83 990\$ sera transmis en avril 2021 tandis qu'un second de 83 990\$ suivra en août 2021.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

21.03.109 ACCEPTATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CSN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite être davantage attractive et en mesure d'attirer notamment des candidats et des candidates d'expérience dans divers domaines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a à cœur le bien-être des personnes salariées à son emploi et qu'elle souhaite favoriser la conciliation travail-vie personnelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Joli souhaite bonifier les conditions relatives aux vacances annuelles spécifiées à l'article 15 de la convention collective;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente intervenue entre les parties et autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice des ressources humaines et de l'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

LOISIRS

21.03.110 AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST-DU-QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisation de festivités à l'occasion de la Fête nationale du Québec 2021.

L'engagement financier de la Fête nationale représente un montant d'environ 9 000 \$ plus les taxes applicables.

Il est aussi convenu de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, d'acheminer une demande d'aide financière à la Société Nationale de l'Est-du-Québec en vue de l'élaboration d'activités variées. Par cette même résolution, le conseil autorise madame

Lévesque à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'ensemble des documents relatifs à la présentation d'une telle demande.

21.03.111 AUTORISATION DE LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE FINALE À HONCO INC.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Honco inc.a fourni l'ensemble des quittances finales dans le dossier de construction de l'Amphithéâtre Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait conservé une somme de 50 000\$ plus les taxes pour couvrir les frais des déficiences qu'il restait à corriger dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE ces déficiences sont corrigées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la libération d'une somme de 50 000\$ plus taxes à l'entreprise Honco inc.

21.03.112 AUTORISATION D'ACHAT D'UN MODULE DE JEU

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un module de jeu à la firme Jambette, et ce, au montant de 17 493,47\$ plus les taxes.

21.03.113 AUTORISATION DE CONTRAT À DANY CASTONGUAY

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un contrat à monsieur Dany Castonguay pour la mise à niveau du plancher du premier étage du Château Landry, et ce, au coût de 6016.50\$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21.03.114 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie de la Ville de Mont-Joli a présenté le rapport annuel 2020 au regroupement du service de sécurité incendie de la Région de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT la recommandation du regroupement pour l'acceptation du rapport annuel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme qu'il a pris connaissance du rapport annuel 2020 du service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli et l'accepte tel que rédigé.

TRAVAUX PUBLICS

21.03.115 RATIFICATION DE MANDAT À LA FIRME TETRA TECH

Item retiré.

URBANISME

21.03.116 RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ÉCRITE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1449 MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME

En raison de la pandémie, l'assemblée publique de consultation pour ce règlement a été remplacée par une assemblée publique écrite de consultation dont l'avis a été donné dans le journal l'Avantage et le site internet de la Ville le 24 février 2021.

Les questions devaient être adressées au service du greffe dans les 15 jours suivant la publication de l'avis et le service n'en a reçu aucune. Cependant des ajustements au règlement ont été demandés relativement aux modifications apportées à la zone 526 (CMC).

21.03.117 RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ÉCRITE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1450 MODIFIANT DIVERSES ZONES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

En raison de la pandémie, l'assemblée publique de consultation pour ce règlement a été remplacée par une assemblée publique écrite de consultation dont l'avis a été donné dans le journal l'Avantage et le site internet de la Ville le 24 février 2021.

Les questions devaient être adressées au service du greffe dans les 15 jours suivant la publication de l'avis. Une question a été posée au service du greffe laquelle a été répondue. Des ajustements au règlement ont été demandés relativement aux modifications apportées à la zone 526 (CMC).

21.03.118 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1450 MODIFIANT DIVERSES ZONES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2021-1450 modifiant diverses zones du règlement de zonage.

21.03.119 RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ÉCRITE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211 AU SUJET DES TERRAINS NON CONTIGUS À UN COURS D'EAU OU À UN LAC
Alain

En raison de la pandémie, l'assemblée publique de consultation pour ce règlement a été remplacée par une assemblée publique écrite de consultation dont l'avis a été donné dans le journal l'Avantage et le site internet de la Ville le 24 février 2021.

Les questions devaient être adressées au service du greffe dans les 15 jours suivant la publication de l'avis. Aucune question concernant ce règlement n'a été reçue.

21.03.120 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211 AU SUJET DES TERRAINS NON CONTIGUS À UN COURS D'EAU OU À UN LAC

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2021-1451 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.

21.03.121 DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR EN URBANISME CONCERNANT L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit nommer une personne responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tous autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal désigne :

- *Bruno Desrosiers, inspecteur*

comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements suivant :

- Règlement de zonage 2009-1210
- Règlement de lotissement 2009-1211
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction 2009-1212

- Règlement de construction 2009-1213
- Règlement des permis et certificats 2009-1214
- Règlement sur les dérogations mineures 2009-1215 et 2011-1268
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2009-1216
- Règlements 2001-1006 et 2004-1074 établissant les normes relatives à la gestion des boues et des fosses septiques et de puisards
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
- Règlement concernant l'entretien des rues et des trottoirs 2004-1076
- Règlement concernant la gestion des matières résiduelles 2010-1242
- Règlement concernant les dispositions relatives à l'installation de mangeoires pour oiseaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli 2014-1319
- Règlement concernant le colportage 2015-1327
- Règlement concernant les nuisances publiques 2016-1342 et 2020-1445 (2021-1452 à venir).
- Règlement 2016-1343 Paix et bon ordre
- Règlement concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli 2020-1439
- Règlements concernant la gestion des eaux 2016-1347 et 2018-1379
- Règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles 2017-1370
- Règlement concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de « la maladie du cerisier » 2019-1416
- Règlement sur la démolition des immeubles 2017-1367
- Règlement 2020-1436 et 2020-1440 concernant la circulation

Le Conseil municipal autorise également cette personne à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité. Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

Le conseil municipal autorise aussi madame Marie-Hélène Gauthier, directrice des ressources humaines et de l'urbanisme à émettre des permis et certificats en l'absence de l'inspecteur.

AFFAIRES NOUVELLES

21.03.122 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives, et ce, au montant de 285\$ plus les taxes pour l'année 2021.

21.03.123 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

Le maire Martin Soucy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement remplaçant et abrogeant les règlements 2016-1342 et 2020-1445 concernant les nuisances publiques.

21.03.124 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1452 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2016-1342 ET 2020-1445 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

Le maire Martin Soucy dépose le projet de règlement 2021-1452 remplaçant et abrogeant les règlements 2016-1342 et 2020-1445 concernant les nuisances publiques.

Ce règlement identifie différentes nuisances publiques et le traitement des infractions au regard de ce règlement.

21.03.125

AUTORISATION DE FRAIS ADDITIONNELS POUR LE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME D'INGÉNIERIE STANTEC POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX — DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL BEAUPRÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les frais additionnels au mandat de la firme d'ingénierie Stantec pour le prolongement des services municipaux de la rue Beaupré pour le développement résidentiel. Les frais initiaux accordés à la résolution 20.08.359 étaient de 58 500\$ plus les taxes, et par cette résolution, seront de l'ordre de 65 600\$ plus les taxes.

21.03.126

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Deschênes pose les questions suivantes :

Quelles sont les intentions des élus concernant le Stade du centenaire? Plusieurs se posent la question. L'édifice pourrait être utilisé pour plusieurs choses différentes. Le démolir sans information serait très irrespectueux, car plusieurs personnes aimeraient peut-être débattre du sujet, soit en assemblée ou même par référendum au pire?

Monsieur Martin Soucy répond que le conseil ne s'est pas arrêté sur une décision quant au sort du stade du centenaire à l'heure actuelle.

Monsieur Deschênes mentionne qu'en lien avec la question précédente, pourquoi impliquer le Club Lions dans la démarche de la vente des bancs?

Monsieur Soucy répond que plusieurs équipements qui ne servent plus, mais qui avaient une certaine valeur ont été vendus, comme les bancs. Par les années passées, le Club Lions avait une activité de financement annuelle, soit le souper de crabes, et que l'an dernier et cette année, cette activité ne peut avoir lieu en raison de la pandémie. Le Club désirait participer à la campagne de financement pour l'amphithéâtre et ils se sont proposés pour vendre les bancs afin de contribuer à cette campagne.

Monsieur Deschênes mentionne que la rumeur veut que l'amphithéâtre ferme ses portes vers le 17 avril. Est-ce le cas? Si oui, pourquoi? La Santé publique est en train de déconfiner de plus en plus alors pourquoi priver les jeunes de continuer le hockey pour ceux en sport-hockey, ceux provenant du civil ainsi que les autres utilisateurs. Prolonger l'accès jusqu'à la fin mai serait sûrement un compromis très apprécié par plusieurs. La prolongation d'un mois et demi ne représente pas une somme énorme. Le budget de la neige a-t-il été utilisé complètement? Sinon, cet argent pourrait être utilisé ailleurs.

Monsieur Soucy répond que cette question est discutée à chaque préséance du conseil. Actuellement, rien ne nous indique un changement dans les mesures du gouvernement en ce qui à trait au sport de groupe et autre le tout sera à réévaluer selon l'évolution de la levée des restrictions sanitaires.

21.03.127

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20 , il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière